

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CANIGOU-VAL CADY
Zone artisanale Al Bosc
66820 VERNET-LES-BAINS

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 10

Date de convocation : 13 janvier 2010

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2010

*L'an deux mille dix et à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Henri GUITART**.*

Délégués titulaires : MM. CASES Jérôme, absent ayant donné pouvoir à VERGES Jean, CASES Juliette et PIQUEMAL Jean-Claude, absent ayant donné pouvoir à AIRAUDI Evelyne pour CASTEIL ; ARREDONDO Rose-Marie, CASALS Antoine et MARTINETTO Claudette pour CORNEILLA DE CONFLENT ; BOUSIGUE Pierre, CHANONIER Patrick et JALIBERT Brigitte pour VERNET LES BAINS.

Délégués suppléants présents : MM. CLAVERE Roger, GOZE Etienne et MONET Ludovic.

Secrétaire de séance : Claudette MARTINETTO

➤ **Approbation des représentants au conseil communautaire désignés par le conseil municipal de Corneilla de Conflent en remplacement de Messieurs MARGAIL et BROC.**

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Corneilla de Conflent, en date du 18 janvier 2010, il y a lieu de remplacer MM. MARGAIL Raymond (délégué titulaire) et BROC Robert (délégué suppléant) et d'approuver la nouvelle répartition des délégués au conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire approuve la nouvelle désignation des représentants de la commune de Corneilla de Conflent au sein du conseil communautaire, répartis de la manière suivante :

Délégués titulaires : ARREDONDO Rose-Marie
CASALS Antoine
MARTINETTO Claudette

Délégués suppléants : BEAUFILS Georges
MONET Ludovic
TUFNER Alain

VOTE

Votes Pour : 8

MM. ARREDONDO Rose-Marie et CASALS Antoine n'ayant pas participé au vote

➤ **Modification des représentants de la communauté de communes au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes.**

Monsieur MARGAIL Raymond, délégué titulaire, est remplacé par Monsieur Ludovic MONET

Monsieur MONET Ludovic, délégué suppléant, est remplacé par Monsieur Alain TUFNER

Les représentants sont :

Délégués titulaires :
BOUSIGUE Pierre
MONET Ludovic
PIQUEMAL Jean-Claude

Délégués suppléants :
KRYZYK Georges
TUFNER Alain
VERGES Jean

VOTE

Votes Pour : 10

➤ **Modification des membres de la commission d'évaluation des transferts de compétences de la communauté de communes « Canigou Val Cady »**

Monsieur MARGAIL Raymond est remplacé par Monsieur Ludovic MONET

VOTE

Votes Pour : 10

➤ **Autorisation du Président à signer toutes les conventions avec les associations et les écoles pour l'accès à la piscine couverte de Vernet les Bains**

Compte tenu de la nécessité d'établir ou de renouveler des conventions de location et de réservation de la piscine couverte avec des écoles et des associations, le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de passer des conventions avec les associations et les écoles moyennant une redevance horaire de 40,00 Euros (Quarante Euros), du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010 (mêmes prestataires et mêmes tarifs). La gratuité est maintenue pour l'association d'AQUAGYM de Vernet les Bains et pour les écoles maternelle et primaire de Vernet les Bains, et élargie aux associations de sports aquatiques et aux classes primaires des communes du territoire intercommunal « Canigou Val Cady ». Approbation à la majorité absolue.

VOTE

Votes Pour : 7 Abstentions : 3 (VERGES Jean, CASES Juliette et AIRAUDI Evelyne)

➤ **Modification de la délibération du 23 novembre 2009 concernant le versement des primes aux agents : insertion d'une franchise de 8 jours sur l'année civile pour les absences à compter du 1^{er} janvier 2010 et décomptées à partir de février 2010.**

Vu les délibérations du 2 décembre 2003, 28 novembre 2005 et 17 décembre 2007, et du 23 novembre 2009 instituant et modifiant le régime indemnitaire au profit du personnel titulaire et non titulaire de la Communauté des Communes, le Président propose de prévoir une franchise de 8 jours sur la retenue des primes pour absence. Le Conseil Communautaire décide de moduler le versement des primes et indemnités prévues dans les délibérations précédentes en appliquant une retenue journalière de 1/30^{ème} du montant mensuel des primes et indemnités (hors NBI) à partir du 9^{ème} jour d'absence sur l'année civile, en référence au nombre de jours d'absence pour congés de maladie ordinaire ou de grève constaté sur la période du 1^{er} au 31 du mois précédant le mois de rémunération. Les autres dispositions de la délibération du 23 novembre 2009 demeurent inchangées.

VOTE

Votes Pour : 7 Abstentions : 3 (VERGES Jean, CASES Juliette et AIRAUDI Evelyne)

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2010 – Opération « Acquisition de matériel et équipement technique »**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2010, et en sus des crédits de reports arrêtés par le Président, il est proposé au Conseil Communautaire de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2010.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du Budget 2009. Il y a donc obligation de reconduire au Budget Primitif 2010, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation, soit un montant de 15 000 € sur l'opération n° 132 et à l'article 2158 pour l'acquisition de matériel et équipement technique. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité absolue autorise le Président à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2010, Budget Principal (M14), pour un montant de 15 000 € à l'article 21583 et sur l'opération n° 132 « Acquisition de matériel et équipement technique »

VOTE

Votes Pour : 7 Contre : 3 (VERGES Jean, CASES Juliette et AIRAUDI Evelyne)

Questions diverses

Monsieur CHANONIER présente la modification du tracé du sentier d'accès au Col de Llavent et à la cascade Dietrich à CASTEIL. Le Président précise que les travaux sur cette partie de sentier sont à la charge de la commune de CASTEIL et que l'entretien de ce sentier sera pris en charge par la communauté de communes que lorsqu'il sera inscrit au PDIPR.

La séance est levée à 19h10.